



# Bonne année 2014



N° 79 1er trimestre 2014



#### Le Mot du maire

#### Chers Villois et Villoises,

L'année 2013 n'a pas été une année faste. Et pour 2014, la crise économique et ses conséquences pour notre pays nous font entrevoir des moyens financiers plus limités encore, et pour nos concitoyens et pour nos petites communes rurales.

Cependant, le conseil municipal et moi-même, continuons à unir nos efforts pour mener à bien les objectifs que nous nous sommes fixés avec pour principale préoccupation, le bien être des habitants.

Malgré cette situation difficile, nous avons pu, avec l'aide du Conseil Général, entamer les travaux de voirie, rue du moulin du chapitre et la première phase est terminée. Je pense que les riverains apprécient les améliorations qui ont été apportées.

Toujours avec le soutien financier du Conseil Général, la deuxième phase devrait commencer dans le courant 2014 et nous attendons un complément de subvention que j'espère, nous pourrons obtenir.

Au niveau des bâtiments, la toiture de la salle polyvalente qui datait de 1984, a été remise à neuf et isolée pour réaliser des économies d'énergie.

Enfin, nous avons fait l'acquisition d'une lame à neige qui nous sera d'une grande utilité si cet hiver qui tarde à venir, devient aussi enneigé que l'an passé. Ces deux actions ont été également subventionnées par le Département.

Pour 2014, reste au programme la construction d'un hangar pour stocker le matériel technique de la commune qui n'a pas pu être réalisée en 2013, faute de subvention. Le dossier de demande auprès de l'Etat est toujours en cours.

Malgré tous nos efforts et les actions menées avec les associations des parents d'élèves, la classe qui avait été fermée à Ville, n'a pas été rouverte à la rentrée.

Affaire à suivre pour la rentrée 2014/2015.

Conjointement avec la Gendarmerie de Noyon, le dispositif « Voisins Vigilants » est toujours en cours d'élaboration. Nous attendons des candidatures supplémentaires pour finaliser ce projet. Avis aux personnes intéressées qui peuvent venir retirer un formulaire au secrétariat de mairie.

Je voudrais terminer en remerciant tous les bénévoles et les associations qui continuent d'animer notre village en organisant des manifestations, ainsi que les employés communaux qui travaillent toujours avec le souci de bien faire. Et un merci personnel à toute l'équipe du conseil municipal qui m'épaule et me soutient depuis 6 ans.

Et c'est avec l'ensemble de ce conseil municipal que je vous adresse, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le Maire, Philippe BARBILLON

# La mairie vous informe

#### RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en **JANVIER FEVRIER et MARS 1998** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

#### Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire. La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : **mon.service-public.fr** 

Attention, la demande (date de signature) doit être faite <u>après</u> vos seize ans.

#### Calendrier des élections en 2014 :

23 et 30 mars : Elections municipales

25 mai : Elections européennes

#### **Environnement:**

Des personnes viennent déposer des poubelles près de la benne à verre derrière la salle polyvalente.

Nous leur rappelons que les déchets sont ramassés devant leur porte chaque semaine (calendrier de ramassage joint au présent numéro).

Pour les gros objets ou les déchets qui ne relèvent pas du tri sélectif, ils doivent être portés à la recyclerie ou à la déchetterie de Noyon.

Merci à tous de votre compréhension!

Cette année, vous remarquerez peut-être, au printemps, que les parterres rue de la Bernardie et rue de l'Ormeau ne sont pas fleuris. En effet, les agents techniques ont amendé la terre à l'automne avec du fumier de cheval et doivent attendre avant de replanter. Les autres parterres seront nourris de la même façon les prochaines années.

En 2013, la commune de Ville a été classée 2ème au concours des villages fleuris de la CCPN. Bravo à notre équipe de jardiniers!

Les Maisons Départementales de la Solidarité sont des milieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement qui garantissent une porte d'entrée unique pour tous les usagers, quelle que soit leur demande. Ils visent à établir une évaluation de leurs besoins et à proposer une réponse adaptée par les services spécialisés :

- Accueil Evaluation Orientation
- Cohésion sociale et insertion
- Prévention éducative
- Autonomie des personnes
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance

Cette présence territoriale inclut le maintien des permanences sociales auprès des communes.

# Permanences de la Maison Départementale de la Solidarité de Noyon :

- ⇒ Des permanences sociales ont lieu les lundis matin, mardis après-midi, mercredis matin, jeudis après-midi, vendredis matin à la Maison Départementale de la Solidarité de Noyon, sur rendez-vous.
- ⇒ Des permanences sociales ont aussi lieu dans les centres sociaux de Guiscard et Lassigny, tous les mardis et jeudis matin, sur rendezvous également.
- ⇒ Plusieurs permanences de l'équipe Cohésion Sociale sont assurées dans les centres sociaux de Guiscard et Lassigny. Elles ont lieu au rythme d'une par semaine par travailleur social. Prendre rendez-vous également.

#### Adresses et téléphone :

Maison de la Solidarité de Noyon : 97, boulevard Schumann

Centre social de Guiscard : 63, rue de l'épée Centre social de Lassigny :12, rue Saint Crépin

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 03 44 10 42 80

#### ETAT CIVIL

#### **Naissances**

Lenny THUILLIEZ, le 15 novembre Noah POTTIER, le 7 janvier Julie OPSTAL, le 12 janvier

#### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Réunion du 22 NOVEMBRE

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet –Gimaret – Avot –Bonenfant - Loir–Lejop -Muchembled, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: M. Talon – M. Brunel, procuration à M. Valck - M. Cresson, procuration à M. Barbillon — Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 20 septembre adopté.

#### Demande de complément de subvention pour la 2ème phase des travaux rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 80 000 € a été accordée par le Conseil Général pour La 2ème phase des Travaux de sécurisation et mise Aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre. Cette subvention a été calculée au taux de 40% sur un montant subventionnable de 200 000 € HT.

Suite au nouveau devis établi et de la révision des Prix tenant compte de l'évolution économique, le nouveau montant prévisionnel HT s'élève à 247 823.25 €. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention complémentaire au Conseil Général sur cette nouvelle base.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### <u>Décision Modificative de crédits – service</u> <u>Assainissement</u>

Suite aux travaux sur le réseau à réaliser rue de l'Ormeau d'une part, et à la demande de Renouvellement de l'autorisation préfectorale d'exploitation de la station d'épuration qui doit s'effectuer tous les dix ans et qui arrive à échéance cette année, et à la mission qui a été confiée à la Société VERDI pour monter le dossier d'étude d'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2013 du service assainissement comme suit :

#### Fonctionnement:

Dépenses -

Article 6226 - Honoraires: +4 186 €

Recettes -

Article 774 – Subvention commune : + 4186 €

#### <u>Investissement</u>

Dépenses -

Article 21532 – Travaux réseau : + 3 000 € (pris sur l'excédent d'Investissement)

#### <u>Décision Modificative de crédits – Budget</u> <u>Commune</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2013 du budget de la commune comme suit :

#### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Article	Montant		
6042	+ 900. 00 €		
60628	+ 76.00 €		
61551	+ 2 500.00 €		
61558	+ 1 500.00 €		
63512	+ 119.00 €		
6453	+ 500.00 €		
657354	+ 4 186.00 €		
023	+ 11 800.00		
022	5 785.00 €		
	+ 15 796.00 €		

#### Recettes

Article	Montant
6419	+ 5 868.00 €
6459	+ 675.00 €
70311	+ 458.00 €
74718	+ 5 938.00 €
758	+ 1 749.00 €
7713	+ 1 108.00 €
	+ 15 796.00 €

#### **Investissement**

#### **Dépenses**

Article	Montant
2051	+ 66.00 €
21311	+ 1 384.00 €
21534	+ 2 750.00 €
2188	+ 3 600.00 €
21758	+ 6 000.00 €
	+ 13 800.00 €

#### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Recettes**

Article	Montant
1323	+ 2 000.00 €
021	+ 11 800.00 €
	+13 800.00 €

# <u>Modification des statuts de la CCPN prise de compétence Très Haut Débit</u>

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2013, il a été approuvé la prise de compétence « service public des réseaux et services locaux de communication électronique », Très Haut Débit, par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et que le 20 septembre 2013, le conseil municipal de Ville a donné un avis défavorable pour cette prise de compétence. Il s'avère qu'à l'issue d'une observation de la Préfecture concernant les termes de la délibération, le Conseil Communautaire de la CCPN a adopté le 19 septembre 2013 une autre délibération et qu'en conséquence, les conseils municipaux des communes doivent de nouveau délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de donner un avis défavorable, compte tenu du coût qui en résultera.

#### Convention avec la SPA pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit la convention passée avec la SPA pour l'année 2014.

#### Révision des loyers pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux situés : 1, 3 et 3 bis rue de la mairie, et 10, rue du château, pour l'année 2014.

#### Plan d'Accessibilité à la Voirie (PAVE)

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une enquête a été menée auprès des associations des personnes âgées et des parents d'élèves de la commune pour connaître les points qu'il serait nécessaire d'améliorer en matière d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics. Mme Hallu et Mme Gimaret ont procédé au dépouillement de cette enquête. Il s'agit à présent de préciser les réponses qui pourront être apportées aux problèmes qui ont été identifiés et d'établir un calendrier de réalisation de travaux avec leur coût. La commission des travaux sera réunie en début d'année 2014 à cet effet.

#### **Dispositif « Voisins Vigilants »**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le dispositif est toujours en cours d'élaboration.

#### Concours des maisons décorées

En raison de la conjoncture économique actuelle et des problèmes liés à l'environnement, le conseil municipal décide de ne pas reconduire le concours de fin d'année, des maisons décorées.

#### Réunion du 12 DECEMBRE

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Hallu – Valck – Trouillet – Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Loir – Lejop –.

<u>Absents</u>: M. Muchembled, procuration à M. Barbillon - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

M. Talon

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2013 adopté

#### **Délégués Syndicat Force Energies**

<u>L</u>e conseil municipal, à l'unanimité, nomme en tant que délégués de la commune au sein du Syndicat FORCE ENERGIES :

- ♦ Monsieur Philippe BARBILLON, délégué Titulaire
- ♦ Monsieur Gilles TROUILLET, délégué suppléant

# Souscription pour l'édition d'un livre sur les églises du Nord de la France

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la souscription pour l'édition du livre « Destins d'églises du Nord de la France » édité par Cap régions Editions à Noyon, pour la somme de 20.00 € TTC. Monsieur le mare est autorisé à signer le bon de souscription.

Monsieur Barbillon quitte la présidence de séance et sort de la salle.

Madame Jocelyne Hallu, première adjointe prend la présidence de séance.

#### Travaux assainissement rue de l'Ormeau

Madame la première adjointe présente au conseil municipal les différents devis établis pour les travaux sur le réseau d'assainissement, rue de l'Ormeau :

- Lyonnaise des Eaux : 17 878.00 € HT
- Entreprise Degauchy: 16 930.00 € HT
- Entreprise Barbillon: 16 800.00 € HT

Après en avoir examiné les devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les travaux à l'entreprise BARBILLON qui est la moins disante, pour le montant de 16 800.00 € HT.

La partie « branchements » sera remboursée à la commune par les usagers concernés.

#### Travaux de busage rue du moulin du chapitre

Madame la première adjointe rappelle au conseil municipal les travaux de passage d'une canalisation de récupération des eaux pluviales à réaliser rue du moulin du chapitre, au niveau de la parcelle appartenant à Monsieur Tourelle Serge. Elle présente les différents devis établis à cet effet :

- Entreprise Degauchy: 15 531.00 € HT
- Entreprise Barbillon: 12 870.00 € HT

Après en avoir examiné les devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les travaux à l'entreprise BARBILLON qui est la moins disante, pour le montant de 12 870.00 € HT.

## Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014



# Elections municipales 2014 : Ce qui va changer

## Pour les électeurs

#### POUR UNE COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

#### Nouveau - A retenir :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate



## Pour les candidats

#### Une déclaration de candidature obligatoire

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services du représentant de l'État avant le jeudi 6 mars à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du <u>mémento aux candidats pour les communes de moins de 1 000</u> habitants publié sur le site du Ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

#### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT?

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- Avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;
- Avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

# JE SOUHAITE ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION MUNICIPALE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il faut déclarer votre candidature.

La candidature vaut pour les deux tours, vous n'avez donc pas à faire de nouvelles démarches à l'issue du premier tour de scrutin.

Il est possible de se présenter au second tour de scrutin sans avoir été candidat au premier tour si et seulement s'il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour, c'est-à-dire si le nombre de personnes candidates a été inférieur au nombre de personnes à élire.

Ainsi, par exemple, dans une commune de 800 habitants où 15 conseillers municipaux sont à élire, des déclarations de candidature au second tour seront autorisées s'il n'y a eu que 14 déclarations de candidature ou moins au premier tour.

Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée. Dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats que de conseillers municipaux à élire. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt d'une candidature groupée peut être de figurer sur un seul et même bulletin de vote et de mener une campagne électorale en commun.

Au moment du dépouillement, les voix sont toutefois attribuées individuellement à chaque candidat, même s'ils choisissent de figurer sur le même bulletin de vote.

#### Communiqué du Ministère de l'Intérieur

# 10+5 ans



## La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

#### L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/

Permanences du Maire et des Adjoints



Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

#### HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34 Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

#### Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



Le repas du CCAS

aura lieu, comme chaque année,
le premier dimanche de mars.

Une information sera distribuée aux personnes concernées.



# Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

JANVIER	2	16	30
FEVRIER		13	27
MARS		13	27

Renseignements:
Madame Bernadette Villain

Les Gais Ville à Joie remercient les généreux donateurs lors de leur passage avec les calendriers. Merci de votre chaleureux accueil.



# La Compagnie d'Arc

La mort de Maurice Bouchain, notre plus ancien archer, le 21 novembre, à l'âge de 90 ans, a plongé la Compagnie dans la tristesse.



Pour ses funérailles, le 26 novembre, se joignant à sa famille et à ses amis treize Compagnies d'Arc étaient présentes avec leur drapeau ainsi que celui de la famille des Chevaliers de Picardie. Un hommage lui a été rendu au cimetière de Passel par Anne-Marie Louvigny, Capitaine de la Compagnie.

« Maurice, notre Chevalier, notre Capitaine Honoraire, tu as lancé de l'Encoche et frappé de l'Enferron pour l'ultime fois...Entré dans les rangs de la Compagnie d'Arc de Ville-Passel en 1938 à l'âge de 15 ans, tu fus un tireur d'exception, gardien des traditions de la Chevalerie d'Arc. En cela, fidèle à notre Compagnie pendant 75 années, tu ceins l'écharpe de Roy 14 fois, dont la dernière en 2012. Tu resteras un exemple d'Honneur, d'Adresse et de Courtoisie pour les archers présents et à venir. Tes compagnons sont à cet instant réunis près de toi. Ils te guident en pensée et par le cœur dans ce voyage vers l'Au-delà »

Le samedi suivant, le 30 novembre, au jeu d'arc de Ville s'est déroulée la Partie de Deuil comme le veut la tradition. Sur chaque butte était fixée une cible neuve avec la mention « En souvenir de Maurice Bou-

chain ». Chaque archer de la Compagnie a salué Maurice en envoyant une flèche sur la butte d'attaque puis lui a dit adieu en envoyant une flèche sur la butte maitresse. Chacun a signé ensuite son impact sur les cibles. L'une des cibles a été remise à son épouse, l'autre est gardée au jeu comme le sont celles des archers qui nous ont précédés.

Les plus jeunes de la Compagnie ont participé au tir en salle de Noyon le 15 décembre dernier : Théo Ramirez est 3<sup>ème</sup> des poussins, Dylan Illoul 5<sup>ème</sup> et Hélory Grémont 5<sup>ème</sup> des benjamins. La Saint Sébastien sera célébrée le dimanche 26 janvier à Chiry : messe à 9 h 30, dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur.

#### LES GALOPINS

#### Tout d'abord, Bonne et heureuse année à vous et à tous vos proches!

Depuis septembre, nous avons organisé beaucoup d'actions : la bourse aux vêtements et articles de puériculture et vêtements de 0 à 12 ans, nous avons eu Halloween avec un repas tartiflette, les calendriers des enfants, la vente de chocolats de Noël, et nous avons terminé l'année avec un très beau marché de Noël. Vous avez été un certain nombre à venir et nous vous en remercions. Nous comptons sur vous pour venir ou participer à nos autres actions courant 2014.









Nous vous rappelons qu'il n'y a pas que les parents du regroupement scolaire qui sont conviés, vous tous habitants de Ville Suzoy Passel et famille et amis, êtes les bienvenus, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous, les bénéfices sont reversés aux écoles pour les enfants des trois communes. Si vous avez besoin nous pouvons vous transmettre des affiches, il vous suffit de nous contacter.

Nos projets à venir pour le premier semestre 2014 :

Projets	où	quand
Grille de Pâques	3 villages	Courant février 2014 pour la vente
Loto avec "Nicolas et Aurélie"	VILLE	Samedi 22 mars 2014
KERMESSE (avec une nouvelle organisation!)	VILLE	Samedi 28 juin 2014

Pour toute information sur toutes les manifestations organisées, n'hésitez pas à nous contacter :

Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22

Trésorière: ILLOUL Séverine 06 28 17 45 72

Secrétaire : BULCOURT Séverine 07 50 46 53 14

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins

# Du côté du Comité des Fêtes



# Le Comité des Fêtes de Ville présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 aux Villois et Villoises

Nous débuterons nos manifestations dès le 8 mars avec une soirée orientale : couscous et présence de danseuses orientales,

Venez nombreux!

Lundi de pâques : la chasse aux œufs





Les membres du FRV souhaitent à tous les habitants de Ville, une bonne et heureuse année 2014

### Programme de l'année :

- Sortie car au salon de l'agriculture le dimanche 23 février 2014
- Sortie car en Champagne dimanche 4 mai 2014

#### VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet. Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82

email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr